



**PROVINCE DE QUÉBEC  
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
DU CANTON DE WENTWORTH**

Je, soussignée, donne avis que le Règlement numéro 2025-009, « *Règlement concernant la prévention des incendies* », a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025.

La municipalité du Canton de Wentworth souhaite réduire le nombre d'incendies sur son territoire et par conséquent les pertes humaines et matérielles associées aux incendies et autres incidents similaires.

La Municipalité a préparé un bref rappel de la réglementation dans ce [document de synthèse](#).

Ce règlement peut être consulté sur notre site Web à [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca) ou en communiquant avec le Bureau municipal durant les heures normales d'ouverture au (450) 562-0701 ou par courriel à [info@wentworth.ca](mailto:info@wentworth.ca).

Donné à Wentworth ce 17<sup>ième</sup> jour de juin 2025.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Natalie Black'.

---

Natalie Black,  
Directrice générale et greffière-trésorière